

20 mai 2024 -23:43

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Contribution à l'initiative IADM 2024-2026

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant l'apport de la Belgique à l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) pour la période 2024-2026.

L'initiative IADM s'inscrit dans le prolongement de l'initiative PPTE qui a vu le jour en 1996 sous l'impulsion du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, afin de ramener la dette insoutenable des pays en développement les plus pauvres du monde à un niveau acceptable, et de permettre à ces pays de mener des politiques économiques et de lutte contre la pauvreté.

Par le passé, la Belgique a déjà donné son accord pour participer à l'IADM dans le cadre de l'Association internationale de développement (IDA), sur la base d'une contribution totale de 457,6 millions d'euros sur une période 40 ans.

Le projet fixe la contribution de la Belgique à l'IADM pour la période 2024-2026 à 62,74 millions d'euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu
développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be